

DÉCISION DU MAIRE

N° : 22D234

SERVICE ANIMATION

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle – Spectacle de Noël « L'arrivée du père Noël à Marignane » le jeudi 22 décembre 2022 sur la place de la Mairie.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle ci-annexé établi entre la production « A2 Events » et la ville de Marignane ;

Considérant que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville,

DÉCIDE :

D'autoriser la signature du contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle avec la production « A2 Events » portant sur une représentation du spectacle « L'arrivée du père Noël à Marignane » le jeudi 22 décembre 2022 sur la place de la Mairie.

- **que** cette prestation, s'élève à la somme de 7945, 00 € TTC; laquelle sera réglée à réception de facture.
- **que** la dépense soit inscrite au budget 2022 Nature 6042 Service 2290 Fonction 33,

Fait à Marignane, le 15 DEC. 2022

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
ERIC LE DISSÈS

